

## ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

### Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

VU, le code général de la fonction publique,

VU, le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6,

VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, l'arrêté en date du 10/03/2021 établi par le Président du Centre de Gestion de la Manche, instituant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, des agents des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Manche, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023,

VU, l'avis émis par la commission promotion interne de la Catégorie C le 20/06/2023,

## ARRÊTONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, en application des dispositions de l'article 6,1<sup>o</sup> du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :**

- Monsieur Medhi BARKALLAH, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE,
- Monsieur Emmanuel BESLON, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Samuel BRAULT, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE PONT-HEBERT,
- Monsieur Eric COLLIBEAUX, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Bertrand COSSE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE,
- Monsieur Denis DAVY, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE,
- Monsieur Didier ETIENNE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Madame Brigitte GOUPIL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE D'AVRANCHES,
- Monsieur Philippe GUIFFARD, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur François GUILLAUME, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE D'YQUELON,
- Monsieur Alphonse HAMELIN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Jacky HELEINE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Valentin LAISNE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE PONTORSON,

- Monsieur Yvon LE ROUX, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Patrick LECHEVALLIER, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Madame Delphine LECOEUR, agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Sylvain LEDOUX, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Monsieur Eric LEFRANC, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Xavier LELERRE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Monsieur Bruno LELIMOUSIN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Madame Linda LENORRY, agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Madame Hélène MAHAUD, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Monsieur Lucien MARGUERIE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur Philippe MARTINEL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Norbert MESNIL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Mathieu MILET, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50),
- Madame Christine MONTIGNY, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur Bruno MOULLEC, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Julien PAPIN, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE,
- Madame Anita PICHARD, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Richard PRIME, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE D'AVRANCHES,
- Madame Marie-Claire VOISIN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,

**ARTICLE 2 :**

**Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, avec condition d'examen professionnel, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, en application des dispositions de l'article 6,2<sup>o</sup> du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :**

- Monsieur Yohann LE BALLOIS, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,



**ARTICLE 3 :** La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du **1<sup>er</sup> juillet 2023** au **30 juin 2025**.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le **31 mai 2025**.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **31 mai 2026**.

**ARTICLE 4 :** **La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :**

- Madame la Sous-Préfète de Cherbourg,
- Madame la Sous-Préfète de Coutances,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE D'YQUELON,
- Monsieur le Président de la SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50),
- Monsieur le Maire de la VILLE D'AVRANCHES,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE COUTANCES,
- Madame le Maire de la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE PONT-HEBERT,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE PONTORSON,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE,
- Madame le Maire de la VILLE DE SAINT-LO,
- aux intéressés.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : **27 JUN 2023**.....

Fait à Saint-Lô, le 20/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-285000055-20230628-EM2023-447-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Affichage : 28/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président  
 Jean-Dominique BOURDIN  
 Centre de Gestion de la Manche  
 MANCHE